

pose de faire disparaître ou de protéger au cours du prochain exercice? Ces années dernières nous avons beaucoup débattu la question de la protection ou de la disparition des passages à niveau. Mon honorable ami de Lincoln (M. Lancaster) a pris une part très active à ce sujet qui a revêtu un intérêt plus qu'ordinaire pour tout le Canada. Résultat de cette agitation, la Chambre a adopté un statut établissant certaines conditions auxquelles les autorités fédérales aideraient les municipalités et les compagnies de chemins de fer à se débarrasser des passages à niveau dangereux. Appliquant aux chemins de fer de l'Etat les principes qu'ils voulaient voir observer par les compagnies de chemins de fer particulières, le ministère entreprit de faire disparaître les passages à niveau les plus dangereux de l'Intercolonial.

Personnellement, je m'étonne qu'on ne demande pas un crédit plus considérable à cette fin, car je crois que le chemin de fer de l'Etat devrait donner l'exemple aux autres chemins de fer en se débarrassant des passages à niveau dangereux. Combien en a-t-on fait disparaître l'année dernière et de combien va-t-on se débarrasser au cours de cette année grâce à ce crédit de \$45,000?

M. COCHRANE: Les passages à niveau que le ministère se propose de faire disparaître cette année sont ceux de la rue Forbes, New-Glasgow; de McLean, Hope-well, près de la gare Oxford. Il y a des tunnels à Amherst, Moncton et à Petit-Métis.

M. GRAHAM: Ce crédit permettra-t-il à l'honorable ministre d'exécuter tous ces travaux?

M. COCHRANE: Oui.

M. GRAHAM: Je répète que, à mon sens, l'honorable ministre pourra compter sur l'appui de la Chambre si, dans le budget supplémentaire, il demande un montant même plus considérable destiné à cette fin. Il va sans dire qu'il doit avoir l'œil sur l'honorable représentant de Lanark-sud (M. Haggart) qui s'oppose à toute dépense quelconque imputable sur le capital dans le cas de l'Intercolonial et cela, en vertu de principes généraux; m'est avis qu'il y a longtemps qu'on aurait dû régler cette question.

M. EMMERSON: Pourvoit-on à faire disparaître l'état où se trouve le passage du chemin de fer à Saint-Fabien, comté de Rimouski, l'un des plus dangereux, non seulement de l'Intercolonial, mais encore de tous les chemins de fer du Canada.

M. COCHRANE: On est à construire un souterrain à cet endroit.

M. GRAHAM: La question des écluses d'Halifax est très importante; si je com-

M. GRAHAM.

prends bien, le ministère a préparé les grandes lignes d'un système qui a pour but d'améliorer ces ouvrages à Halifax, en y construisant plusieurs nouveaux docks. On avait préparé un crédit destiné à la construction d'un dock considérable, d'après les plans préparés par M. Kennedy, ingénieur de Montréal. On s'était également préoccupé d'exécuter certains travaux en vue d'améliorer d'autres ouvrages semblables. En quel état se trouvent aujourd'hui ces travaux? Une partie de ce crédit sera-t-elle destinée à un autre de ces docks que l'on se proposait de construire?

M. COCHRANE: L'automne dernier, on n'y avait dépensé qu'environ \$50,000; mais on s'est mis à l'œuvre et les travaux ne tarderont pas à être poussés plus activement. L'entreprise adjudgée quand mon honorable ami (M. Graham) dirigeait le ministère coûtera à peu près un million. Le budget ne comprend pas de crédits destinés à d'autres docks, mais je dois dire qu'il faudra de toute nécessité prendre de nouvelles mesures à cet égard, et que lorsque la Chambre se réunira de nouveau, à la prochaine session, je pourrai—je l'espère du moins—fournir des renseignements au sujet des autres docks qu'il y a lieu de construire, ainsi que des installations de tête de ligne de l'Intercolonial à Halifax.

M. MACLEAN (Halifax): Je suppose que le ministre des Chemins de fer a reçu la lettre dans laquelle la chambre de commerce d'Halifax le prie d'étudier de concert avec le département du Service naval la question de l'acquisition de l'arsenal de la marine pour y établir le terminus du chemin de fer. J'aimerais à demander au ministre s'il se propose d'entrer en pourparlers avec le ministère de la Marine au sujet de l'acquisition de ce qu'on appelle là-bas l'arsenal de la marine. Il est essentiel, à mon avis, que le ministère des Chemins de fer fasse cette acquisition, si toutefois la chose est possible. De cette façon on réussirait à écarter un grand nombre des difficultés auxquelles on se heurte en ce moment en matière d'installations de tête de ligne dans le port d'Halifax.

M. COCHRANE: Je ne crois pas que la chambre de commerce d'Halifax m'ait écrit à ce sujet. J'ai bien reçu une dépêche et une lettre me demandant de prolonger la jetée actuelle de cent pieds. J'ai soumis le projet à l'ingénieur, M. Kennedy, qui m'en a si fortement déconseillé la réalisation que je n'ai pas cru pouvoir accéder à cette demande. Je conviens avec l'honorable député qu'il y aurait lieu, si la chose se pouvait, de faire l'acquisition du terrain en question et des bâtiments qui s'y trouvent, et je compte m'en occuper pendant les vacances.

M. BORDEN: J'ai reçu de la chambre de commerce d'Halifax une lettre m'apprenant que les journaux de cette ville ont